

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 novembre 2023 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

 Ordonnance ORD2723-057 permettant l'agrandissement d'environ 50 mètres de la zone scolaire ceinturant l'école Eulalie-Durocher et l'implantation d'arrêt interdit sur une distance de 5 mètres aux abords de l'entrée charretière de l'école lrénée-Lussier, située en face du bâtiment sis au 2308, avenue Letourneux (Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM Greffeconsultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE NOVEMBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc